



Assemblée Générale

9 mars 2020

Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 9 mars 2020 à 16h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Bruno SIDO et en présence de Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne.

➤ Membres présents (36)

Mmes Eliane PIQUET, Marie-Claude SAGET-THYES, Danielle SALEUR,

MM. Bernard ADAM, Jean-Pierre AUBRIOT, Michel BOULLEE, Fabrice BOUZOUANE, Jean-Claude CABOCHE, Dominique CAMPION, Pascal CANAT, Francis CHAUAUDREY, Gilbert DEPARDIEU, Jean FABERT, Jean-Marc FEVRE, Lionel FRANÇAIS, Daniel FRIQUET, Laurent GOUVERNEUR, Jean-Paul HASSELER, Eric KREZEL, Hervé LAVENARDE, Marc LEBRUN, Osmane LESEUR, Christian MAIGROT, Jean MARCHANDET, David MAZOYER, Giocondo MILESI, Bruno MOITE, Jean-Louis MOUTON, Philippe NOVAC, Bernard PASQUIER, Thierry PUSSIEUX, Thierry REMY, Jean-Pierre THANIER, Jacky THIEBLEMONT, Damien THIERIOT, Bruno TONON.

➤ Membres excusés et représentés (11)

Mmes Judith BUROT, Christelle PIOT, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Francis BAUDOT, Yves CHAUVELOT, Eric CUNY, Michel DRIOUT, Nicolas LACROIX, Jean-François MARECHAL, Christel MATHIEU, Alain SABATIER.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (19)

Mmes Christine GUILLEMY, Mélanie HEILMER, Marie-Annick LANDREA, Simone MARTIN, Monique SCHAUB,

MM. Joël AGNUS, Christophe BANASZACK, Pierre BLANDIN, Jean BOZEK, David COLIN, Michel DAL BORGIO, Olivier DUFANT, Henri EYCHENNE, Amandine FOURNIER, Michel GARET, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, Jacky MILLOT, Jean-François VAN-HOORNE.

➤ Membres excusés (4)

Mme Mauricette POINOT,

MM. Jean-Pierre BOURGEOIS, Philippe LESEUR, Marc POULOT.

➤ Participaient également (14)

Mmes Maryse CHARPENTIER, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT, Lucie VIAL,

MM. Olivier DECHARMES, Eric LAFON, Christian BLANCELIN, Jean MASSON, Mickaël PETITJEAN, Nicolas SERRAND, Jean-Bernard HERGOTT, Olivier INVERNIZZI.

36 membres sont présents, 11 sont représentés et 19 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 241 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Monsieur le Président félicite les Maires présents à quelques jours du 1^{er} tour des municipales et plus généralement tous ceux qui ont la volonté de briguer un mandat municipal au service de leurs concitoyens.

Il énumère les dossiers qui seront présentés à l'assemblée générale à commencer par l'approbation du compte financier 2019.

Il propose quelques ajustements au programme d'activité 2020 notamment pour des aménagements sur le périmètre du Parc National des Forêts, éligibles aux dispositifs en faveurs du tourisme.

M. le Président rappelle qu'à plusieurs reprises des équipements autour du lac de la Vingeanne ont été aidés. Il est donc légitime que le groupement puisse intervenir en zone du Parc national dans les vallées de l'Aube et de l'Aujon. Il s'agit de soutenir et encourager des initiatives qui permettront de dynamiser le territoire en question.

Le tourisme c'est de l'économie et l'économie c'est la priorité du GIP.

M. le Président poursuit la présentation des dossiers qui seront exposés avec les partenariats à renouveler avec la CCI pour Haute-Marne Expansion d'une part et celui avec l'association Energic 52 55 d'autre part.

L'assemblée générale du 10 janvier 2020 avait été l'occasion de faire de même avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat.

Ces organisations sont soutenues depuis plusieurs années, elles œuvrent en direction des entreprises endogènes et de celles susceptibles de s'implanter sur notre territoire.

Ces services sont indispensables pour accompagner les chefs d'entreprises.

En fin d'assemblée, M. le Président souhaite présenter la création d'un cycle d'enseignement supérieur à Chaumont. Cette formation, portée par Y School, conduit à un bachelor en management, un bac + 3 généraliste sur le même modèle que celui de Troyes.

Décisions de l'Assemblée Générale

Approbation du compte financier 2019 et affectation du résultat (délibération 20-04)

L'assemblée générale décide d'approuver le compte financier 2019 joint en annexe, d'en arrêter les éléments d'exécution et d'approuver les comptes et d'affecter le résultat à hauteur de 519.422,27 € en report à nouveau.

Programme d'activité 2020 (délibération 20-05)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2020 proposé contient 41 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il est procédé à des ajustements sur les actions existantes :

- Action 20-02 - "Programme d'économies d'énergie des collectivités territoriales"
L'action est étendue aux investissements réalisés par le SDED 52 dans le cadre du programme exceptionnel d'effacement des réseaux aériens dans les communes haut-marnaises ayant signé la charte du Parc National de Forêts.
Les projets de ces communes sont retenus et présentés par le SDED dans la limite de 270.000 € de participation du groupement. Le financement est limité à 20% maximum sous réserve de la participation communale de droit commun de 20% minimum.

- Action 20-19 - "Etablissements d'enseignements professionnels ou techniques"
Les bénéficiaires sont les établissements d'enseignements professionnels ou techniques et le Conseil régional.
- Action 20-22 - "Gîtes, gîtes de groupe, chambres d'hôtes labellisés"

Type d'hébergement à vocation touristique		Plafond des dépenses éligibles (HT) (**)	
		Zone de proximité	Hors zone de proximité
Meublé ou Gîte	3 étoiles (*)	40.000 €	30.000 €
	4 étoiles (*)	50.000 €	40.000 €
	5 étoiles (*)	60.000 €	50.000 €
Gîte de groupe	3 étoiles (*)	90.000 €	70.000 €
	4 étoiles (*)	110.000 €	90.000 €
Chambre d'hôtes		15.000 €/chambre	10.000 €/chambre

Les financements sont de :

- Pour les gîtes et chambres d'hôtes labellisés "Gîtes de France" ou "Clévacances" : 40 % maximum des dépenses éligibles.
 - Pour les Gîtes de groupe : 30 % maximum des dépenses éligibles.
 - Pour les autres labels : 20 % maximum des dépenses éligibles.
 - Pour les projets dans l'aire du Parc National : taux d'intervention +5 points.
- Action 20-23 - "Thématique tourisme et attractivité"
L'action intègre les aménagements de l'espace public et les opérations façades sur le périmètre des communes haut-marnaises ayant signé la charte du Parc National des Forêts avec un taux de 20%.

L'assemblée générale décide d'adopter le programme d'activité 2020 joint en annexe à la délibération.

M. le Président invite les membres du GIP Haute-Marne à faire remonter des idées concernant des évolutions du programme d'activité.

M. FEVRE, en tant que président du SDED52, témoigne des besoins des communes, notamment sur le périmètre du Parc National, dans un accompagnement financier pour l'effacement des réseaux aériens.

M. THIERIOT se félicite du pragmatisme et de la réactivité du groupement au regard des financements existants dans le département ou ailleurs.

Selon lui, il existe des financements fléchés par l'Etat pour le Parc National qui devraient être sollicités avant de mobiliser les fonds du GIP Haute-Marne.

M. FRANÇAIS confirme les propos de M. THIERIOT concernant la difficulté à lever des aides d'autres financeurs, en évoquant un projet pour lequel il a préféré abandonner l'aide d'autres financeurs publics car l'instruction était trop longue pour une subvention moindre que celle accordée par le groupement.

Partenariat CCI Meuse Haute-Marne - HME : partenariat de financement 2020-2022 (délibération 20-06)

L'assemblée générale décide d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2020-2022) avec la CCI Meuse Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.940.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 €.

M. HASSELER se félicite de la prolongation pour trois ans du partenariat de la chambre consulaire avec le groupement.

Il souligne que la Meuse n'a pas d'outil similaire à HME sur son territoire. Une agence d'attractivité vient d'être créée dans le département de la Meuse.

M. le Président rappelle l'importance d'avoir deux GIP afin de répondre aux spécificités des deux territoires meusien et haut-marnais.

Energic S/T 52-55 – Partenariat 2020 (délibération 20-07)

L'assemblée générale décide d'acter le partenariat 2020 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 99.000 € pour un budget de 396.000 € HT.

Conclusion de Mme la Préfète

Mme la Préfète se félicite de l'accroissement de l'activité du GIP Haute-Marne ainsi que de son ouverture à de nouvelles politiques, comme le soutien au Parc National, qui sont la preuve d'une vision du développement territorial (tourisme, économie,...) cohérente et non opportuniste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Président



Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

27 MARS 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 09 mars 2020	N° 20-04
OBJET : Approbation du compte financier 2019 et affectation du résultat	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	36 (36 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	30 (205 voix)
Total des membres présents ou représentés	66 (241 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	4 (4 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2019.

Recettes de fonctionnement : 28.737.276 €

Les produits de la taxe additionnelle d'accompagnement se sont élevés à 28.615.752 €. Ce montant alloué au GIP Haute-Marne est égal à celui de 2018.

Les produits financiers représentent 99.239 €, contre 32.162 € en 2018. Ces produits sont issus des revenus des prêts accordés aux entreprises.

Les produits divers de gestion courante s'élèvent à 22.285 €, correspondant à des remboursements de trop perçu sur subventions.

Dépenses de fonctionnement : 28.217.854 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au déblocage des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 25.819.003 €, elles apparaissent en charges d'intervention au compte de résultat.

Les achats, charges et frais divers s'élèvent à 144.211 € y compris les frais liés au personnel détaché.

Les frais de personnel propre au groupement pour 2019 se montent à 291.562 €.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 1.345.362 €. Elles sont composées pour l'essentiel des dotations communales du rayon des 10 km (1.290.570 €), des redevances pour concessions et licences (32.178 €) et de la taxe sur les salaires (22.612 €).

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 617.715 €.

Recettes d'investissement : 1.538.695 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement.

Dépenses d'investissement : 800.500 €

Les dépenses d'investissement correspondent à l'octroi de prêts transmission-reprise en faveur des entreprises.

Résultats

Globalement, le compte financier 2019 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	28.737.276,33
Dépenses de fonctionnement	<u>28.217.854,06</u>
Excédent de la section fonctionnement	519.422,27

Recettes d'investissement	1.538.694,80
Dépenses d'investissement	<u>800.500,00</u>
Excédent de la section investissement	738.194,80

L'activité de financement de 2019 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations communales et des prêts débloqués, soit un total de 27.910.073 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2019, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Origines :

• report à nouveau antérieur au 31/12/2018	85.839.251,28
• résultat section fonctionnement	519.422,27
• prélèvements sur les réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	<u>3.386,61</u>
	86.362.060,16

Affectations :

• affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	608,11
• report à nouveau	<u>86.361.452,05</u>
	86.362.060,16

A ce jour, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 59.695.171 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

Conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) au sein du GIP Haute-Marne, l'annexe au compte financier 2019 reprend à la date du 31 décembre 2019 l'ensemble des engagements de subvention non versés du groupement, comprenant 626 dossiers en gestion.


L'assemblée générale arrête les éléments d'exécution suivants :

- 4,8 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé), dont 3,9 ETPT salariés en propre et 0,9 ETPT détaché au groupement,
- 519.422,27 € de résultat,
- 1.137.137,77 € de capacité d'autofinancement,
- 1.875.332,57 € d'apport au fonds de roulement.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat à hauteur de 519.422,27 € en report à nouveau.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 241 VOIX POUR
DECIDE**

d'approuver le compte financier 2019 joint en annexe, d'en arrêter les éléments d'exécution et d'affecter le résultat à hauteur de 519.422,27 € en report à nouveau.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire aux Comptes 27 MARS 2020	Chaumont, le 26 MARS 2020 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 9 MARS 2020	N° 20-05
OBJET : Modification programme d'activité 2020	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	36 (36 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	30 (205 voix)
Total des membres présents ou représentés	66 (241 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	4 (4 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2020 proposé contient 41 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il est procédé à des ajustements sur les actions existantes :

- Action 20-02 - "Programme d'économies d'énergie des collectivités territoriales"
L'action est étendue aux investissements réalisés par le SDED 52 dans le cadre du programme exceptionnel d'effacement des réseaux aériens dans les communes haut-marnaises ayant signé la charte du Parc national de forêts.
Les projets de ces communes sont retenus et présentés par le SDED dans la limite de 270.000 € de participation du groupement. Le financement est limité à 20% maximum sous réserve de la participation communale de droit commun de 20% minimum.
- Action 20-19 - "Etablissements d'enseignements professionnels ou techniques"
Les bénéficiaires sont les établissements d'enseignements professionnels ou techniques et le Conseil régional.
- Action 20-22 - "Gîtes, gîtes de groupe, chambres d'hôtes labellisés"

Type d'hébergement à vocation touristique		Plafond des dépenses éligibles (HT) (**)	
		Zone de proximité	Hors zone de proximité
Meublé ou Gîte	3 étoiles (*)	40.000 €	30.000 €
	4 étoiles (*)	50.000 €	40.000 €
	5 étoiles (*)	60.000 €	50.000 €
Gîte de groupe	3 étoiles (*)	90.000 €	70.000 €
	4 étoiles (*)	110.000 €	90.000 €
Chambre d'hôtes		15.000 €/chambre	10.000 €/chambre

Les financements sont de :

- Pour les gîtes et chambres d'hôtes labellisés "Gîtes de France" ou "Clévacances" : 40 % maximum des dépenses éligibles.
- Pour les Gîtes de groupe" : 30 % maximum des dépenses éligibles.
- Pour les autres labels : 20 % maximum des dépenses éligibles.
- Pour les projets dans l'aire du Parc National : taux d'intervention +5 points.


- Action 20-23 - "Thématique tourisme et attractivité"

L'action intègre les aménagements de l'espace publics et les opérations façades sur le périmètre des communes haut-marnaises ayant signé la charte du Parc National des Forêts avec un taux de 20%

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2020 joint en annexe.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 241 VOIX POUR
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2020 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 26 MARS 2020 LE PRESIDENT 

27 MARS 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 9 MARS 2020	N° 20-06
OBJET : CCI Meuse Haute-Marne - HME : partenariat de financement 2020-2022	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	36 (36 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	30 (205 voix)
Total des membres présents ou représentés	66 (241 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	4 (4 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Haute-Marne Expansion (HME) a été créée en janvier 2006. Cette organisation a été mise en place dans le cadre de la convention entre le Conseil général de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et la CCI.

Sa vocation est double :

- Prospecter des entreprises porteuses de projets de développement situées en-dehors de la Haute-Marne, les inciter à venir s'installer dans le département et assurer les meilleures conditions d'implantation de ces nouvelles activités ;
- Accompagner les entreprises industrielles et de services aux entreprises du territoire tant dans leurs phases de développement que dans les difficultés.

L'équipe d'HME (cinq emplois temps plein) traite depuis sa création en moyenne de 70 à 80 projets d'implantation par an dont 15 à 20 % trouvent une concrétisation. Elle accompagne individuellement environ 400 entreprises par an (industrie et service à l'entreprise).

Le contexte dans lequel s'inscrit HME est instable et évolutif. La première cause est l'instabilité due à la loi NOTRe qui reconfigure les territoires, les missions et compétences des acteurs publics. Au niveau de la nouvelle région Grand Est, cela se traduit par :

- 2017 - construction du Schéma de Développement Economique Innovation et International (SRDEII) ;
- 2018 - création du GIP Business Sud Champagne (BSC) qui couvre le département de l'Aube et une partie de la Haute-Marne ;
- 2019 - création de l'agence Meuse Attractivité qui rayonne sur la Meuse.

Deuxièmement, le programme CIGEO évolue avec l'adoption le 4 octobre 2019 du Projet de Développement Territorial (PDT), dans lequel HME est positionné comme le référent haut-marnais de la prospection et de l'accompagnement des entreprises.

Prospection – Implantations – Accueil nouvelles activités

La mission dite « exogène » est dédiée à l'implantation de nouvelles activités sur le département.

Véritable cellule marketing et commerciale, l'équipe a pour objectif de prospecter, d'identifier, de capter et d'accompagner les entreprises industrielles en recherche de nouveaux lieux d'implantation.

Pour ce faire, elle s'emploie à :

- Construire et optimiser l'offre territoriale en identifiant et recensant les atouts différenciateurs du territoire (marchés, gisements, sources d'économie, partenaires, entreprises à reprendre,...), en imaginant des business à développer et en recensant l'offre immobilière et foncière pour proposer les meilleures localisations ;
- Cibler les prospects et engager l'action commerciale (veille économique, supports de communication, opérations de prospections ciblées en propre ou en partenariat avec les collectivités) ;
- Apporter des solutions discriminantes à l'entrepreneur (solutions foncières ou immobilières, mises en relations commerciales, financières, techniques, RH, accompagnement dans les obligations réglementaires).

HME s'appuie sur un fonctionnement en réseau pour développer le marketing territorial. Elle inscrit son action en concertation et en complémentarité avec ses partenaires : Business France, le conseil

régional, les collectivités territoriales, les entreprises ambassadrices comme EDF, AREVA ou l'ANDRA. Un club réunissant HME et les techniciens des collectivités locales nommé « RPI52 » est régi par une charte de partage de l'information et du traitement des projets.

Accompagner les entreprises industrielles dans leur développement

Les entreprises doivent développer des stratégies de réseaux pour atteindre des tailles critiques, construire des offres globales, accéder à de nouveaux marchés ou accroître leurs capacités technologiques et de production.

Face aux nécessaires adaptations et anticipations, la performance des PME/TPE du territoire conditionne leur croissance.

L'action future d'HME va être fondée sur :

- L'accompagnement sur mesure de l'entreprise industrielle à potentiel de croissance :
 - mise en place de diagnostics tout azimut (hiérarchisation des axes de progrès de l'entreprise) ;
 - élaboration d'un plan de progrès et accompagnement à sa mise en œuvre sur la base de trois niveaux (sensibilisation, professionnalisation, expertise), sur plusieurs thématiques (stratégie, marketing/commercial, gestion/finance, production, innovation, développement durable, international, transmission, ...).
 - élaboration d'ateliers de coaching pour favoriser échanges et bonnes pratiques ;
 - création d'une base de connaissances des besoins des entreprises.
- Identifier, structurer, promouvoir les filières et développer le business :
 - réseautage entre entreprises ;
 - mise en place de conventions d'affaires et/ou de transfert de technologie ;
 - organisation d'actions collectives et de stands collectifs ;
 - identification, structuration et animation de filières et réseaux.
- Stimuler la transformation des entreprises industrielles et de services vers l'entreprise du futur :
 - sensibilisation à la culture nouvelle ;
 - identification des technologies et des offreurs de solutions ;
 - accompagnement des entreprises dans la transformation ;
 - expérimentation ;
 - valorisation des savoir-faire régionaux.

Proposer une offre de qualité aux candidats à la création et reprise d'entreprises

La CCI Meuse Haute-Marne propose d'intégrer dans le programme 2020-2022, un accompagnement des candidats à la création et à la reprise d'entreprises.

Le parcours spécifique à la création ou à la reprise d'entreprise permet au candidat de s'approprier les différentes étapes indispensables pour réussir un projet.

L'accompagnement débuté en amont du projet se poursuit sur une période de trois ans à la fois sur le plan individuel (contact régulier, définition de tableaux de bord) et collectifs (ateliers jeunes entreprises).

La demande porte sur :

Investissements	2020	2021	2022
Promotion, prospection, implantation	341.000	341.000	341.000
Salons et animation de réseau	30.000	30.000	30.000
Prospection directe / communication	150.000	150.000	150.000
Traitement des offres et suivi des dossiers	161.000	161.000	161.000
Accompagnement des entreprises	499.000	499.000	499.000
Accompagnement individuel des entreprises	214.000	214.000	214.000
Innovation	50.000	50.000	50.000
Filières et développement du business	185.000	185.000	185.000
Sensibilisation entreprises du futur	50.000	50.000	50.000
Offres création / reprises	140.000	140.000	140.000
TOTAL	980.000	980.000	980.000


Sur trois années, l'ensemble des actions portées par HME s'élèvent 2.940.000 € HT.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Promotion, prospection, implantation	1.023.000	GIP Haute-Marne	1.320.000	45%
Accompagnement des entreprises	1.497.000	Autres (entreprises)	171.000	6%
Offres création / reprises	420.000	CCI Meuse Haute-Marne	1.449.000	49%
TOTAL	2.940.000	TOTAL	2.940.000	100%

Il est proposé à l'assemblée générale d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2020-2022) avec la CCI Meuse Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.940.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 €.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 241 VOIX POUR
DECIDE**

d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2020-2022) avec la CCI Meuse Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.940.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 €.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 27 MARS 2020	Chaumont, le 26 MARS 2020 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 9 MARS 2020	N° 20-07
OBJET : Energic S/T 52-55 – Partenariat 2020	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	36 (36 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	30 (205 voix)
Total des membres présents ou représentés	66 (241 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	4 (4 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Rappel historique

Créée en 2007, l'association Energic ST 52-55 compte aujourd'hui 104 adhérents haut-marnais et meusiens (117 en 2016). Elle a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, ORANO, CEA), de susciter et d'accompagner des partenariats entre industriels du territoire et de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Depuis 2009, le GIP Haute-Marne soutient les actions d'Energic.

La typologie des entreprises adhérentes a évolué. Ainsi, le taux de représentation des entreprises du domaine de la métallurgie est passé de 75% à la création de l'association, à 30%. Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui 30% alors que les services aux entreprises (tertiaire) constituent le solde avec 40%.

Les objectifs de l'association sont d'aider les entreprises à développer leur chiffre d'affaire, leurs emplois et leurs compétences avec la filière de l'énergie et du nucléaire. Energic développe également une panoplie de services permettant aux adhérents d'accéder à des marchés qui leur étaient jusqu'alors hors de portée : groupements temporaires, salons, missions et veille commerciales, aide à l'ingénierie, ...

Ainsi, le chiffre d'affaires auprès des industriels du nucléaire s'élève à 20 M€ en 2019, 24 M€ en 2018. En 2017, il était à 17,3 M€ après un pic en 2016 avec 38,1 M€ (le précédent point haut était de 34,4 M€ en 2013).

Fin 2018, Energic s'est positionnée sur la partie services de la conciergerie de la base de maintenance nucléaire (BAMAS) d'EDF construite à Saint-Dizier. Cette dernière est destinée à proposer aux entreprises sous-traitantes d'EDF intervenant en milieux contaminés, l'accès à des installations leur permettant d'effectuer la maintenance de leurs propres matériels d'intervention (outillages, appareils de mesure,...).

L'association apporte des prestations aux entreprises réalisant la maintenance de leur outillage notamment en facilitant la recherche de sous-traitants locaux.

Energic souhaite appuyer son budget (396.000 €) sur :

- des cotisations auprès de ses membres en fonction du nombre de salariés (86.000 €) ;
- des fonds privés (industriels du nucléaire) attendus à 80.000 € ;
- les deux chambres de commerce et d'industrie apportant leur concours en prestations ;
- les deux GIP pour 25% chacun soit 99.000 €.

La participation du GIP Haute-Marne avait été actée à hauteur de 101.425 € en 2019 et de 127.250 € en 2018. Précédemment un financement de 299.413 € avait été prévu sur la période de trois ans 2015-2017 (soldé à hauteur de 253.578 €).

Il est proposé à l'assemblée générale d'acter le partenariat 2020 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 99.000 € pour un budget de 396.000 € HT.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 241 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter le partenariat 2020 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 99.000 € pour un budget de 396.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement, le**
Le Commissaire du Gouvernement

Chaumont, le

2,6 MARS 2020
LE PRESIDENT



27 MARS 2020